



FICHE D'INSCRIPTION

LONDRES 2026

OCTOBRE 2026 **3 jours - 2 nuits**

1^{er} Participant – ouvrant droit

Nom et Prénom

Adresse

.....
.....
.....

Date de naissance

Nationalité

N° de poste :

Téléphone portable :

Téléphone domicile :

passeport ETA VISA

Date de validité :

2^e Participant – ayant droit

Nom et Prénom

Date de naissance

Nationalité

passeport ETA VISA

Date de validité :

3^e Participant – ayant droit

Nom et Prénom

Date de naissance

Nationalité

passeport ETA VISA

Date de validité

4^e Participant – ayant droit

Nom et Prénom

Date de naissance

Nationalité

passeport ETA VISA

Date de validité

5^e Participant – ayant droit

Nom et Prénom

Date de naissance

Nationalité

passeport ETA VISA

Date de validité :

Les tarifs CSE

Le tarif de base en chambre double (adulte et enfant à partir de 12 ans) est de 275 €/personne au lieu 579 €.

Tarifs enfants à condition de partager la chambre avec 2 tarifs adultes.

Tarif adulte	275 € x	=
Moins de 12 ans*	215 € x	=
Supplément chambre individuelle	215 €	+
	total	=
*partageant la chambre avec 2 tarifs adultes		

Pour votre inscription, vous devez apporter :

- PASSEPORTS en cours de validité (au moins 6 mois après le retour).

ETA : un nouveau document a été mis en place à partir du 2 avril 2025 pour les européens

Les ressortissants européens continentaux qui voudront se rendre au Royaume-Uni vont devoir s'acquitter de 16 livres, et demander une « autorisation électronique de voyager » (Electronic travel authorisation, ETA).

Les mineurs, quel que soit leur âge, doivent avoir un passeport individuel (voir si une autorisation de sortie de territoire est nécessaire).

Pour les nationalités hors CEE, un VISA est souvent nécessaire, se renseigner.

- Le paiement total par **prélèvements / chèques /espèces**

Paiement échelonné possible par chèques ou prélèvements (remplir le formulaire SEPA, fournir un RIB).

L'inscription à ce voyage vous engage, si votre annulation génère des frais ou des pénalités basées sur le prix fort de notre prestataire, ceux-ci seront à votre charge. La non obtention dans les délais du passeport ou VISA n'est pas un motif reconnu par l'assurance annulation.

Lu et approuvé le/...../2026